

UN PARTENARIAT

L'ONCFS, établissement public expert auprès de l'Etat en matière de gestion de la faune sauvage et de ses habitats, a identifié depuis plusieurs décennies les enjeux liés à la conservation de bocages fonctionnels du point de vue écologique, notamment pour la petite faune. Il a créé en son sein un Pôle bocage et faune sauvage et identifié le besoin de constituer un outil de suivi des bocages au niveau national.

En 2012, la fusion de l'Inventaire forestier national et de l'Institut géographique national au sein de l'Institut national de l'information géographique et forestière a permis le rapprochement de compétences en écologie et en géomatique. Chargé de l'accompagnement des politiques publiques, l'IGN a mis en place en son sein un pôle national en écologie forestière qui dispose de compétences sur la flore, les sols et les habitats forestiers ainsi qu'en écologie du paysage et géomatique.

Le dispositif de suivi des bocages a notamment suscité l'intérêt du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du ministère de la Transition écologique et solidaire, ainsi que de l'Agence française pour la biodiversité, du Réseau Mixte Technologique Agroforesterie et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Pour la réalisation de ce projet, il est également envisagé d'associer à la démarche, des acteurs nationaux et locaux s'intéressant à l'aménagement du territoire, aux bocages et à leur qualité écologique. Ils seront notamment issus des collectivités territoriales, du monde agricole, de la sphère associative et de la recherche scientifique.

LES LIVRABLES

Couche nationale de référence des haies

2 couches de données vectorielles géoréférencées des haies surfaciques et linéaires produites à partir d'un processus automatique agrégeant les données issues de la BD TOPO® et du RPG.

Cartes de densité et connectivité des haies

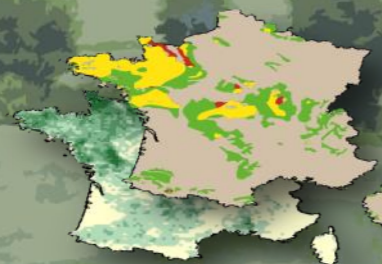
Cartes donnant pour chaque commune la classe de valeur des indices de densité et de connectivité des trames bocagères.

Carte des bocages de France

Carte délimitant et caractérisant les zones bocagères de France à l'échelle communale.

Suivi temporel statistique de la qualité des bocages

Suivi pluriannuel continu de la qualité des bocages en France à partir de relevés qualitatifs réalisés sur les bocages.



Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Pôle bocage et faune sauvage
405 route de Prissé-la-Charrière
79360 Villiers-en-Bois
05 49 09 74 12
pole.bocage@oncfs.gouv.fr
www.polebocage.fr
www.oncfs.gouv.fr



Institut national de l'information géographique et forestière

Pôle écologie forestière
Rue Pierre Ramond-Caupian, BP 60104
33166 St-Médard-en-Jalles cedex
05 56 16 61 09
bocage@ign.fr
www.ign.fr



Conception et réalisation : ONCFS/IGN - décembre 2017

Contenu susceptible d'évoluer dans le cadre du comité technique du dispositif

Dispositif national de suivi des bocages



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Vers un suivi qualitatif et quantitatif des bocages en France

L'ONCFS et l'IGN associent leurs expertises respectives sur les habitats de la faune sauvage, la biodiversité et la géomatique pour développer la description des trames bocagères sur l'ensemble du territoire et la caractérisation des territoires bocagers.

Les premiers résultats de ce projet seront une couche nationale de référence du linéaire de haies et une carte des territoires bocagers de France métropolitaine, construite sur la base de critères objectifs liés au type de paysage (densité et connectivité des haies, occupation du sol...).

Pour les territoires bocagers ainsi définis, un protocole de suivi in situ de la qualité écologique du bocage, par échantillonnage, sera mis en place.



LE BOCAGE

Définition

Le bocage désigne des paysages ruraux verdoyants au sein desquels les parcelles sont délimitées par des haies vives aux bénéfices très variés. Territoires d'élevage façonnés par l'Homme, ces paysages d'enclos formant un « maillage bocager » recouvrent différentes réalités en France : bocages avec ou sans talus, bocages à dominante prairiale et à forte densité de haies, bocages plus cultivés à mailles lâches, etc.

Un écosystème abritant une biodiversité riche

La biodiversité des bocages est favorisée par l'ensemble des écosystèmes interdépendants et micro-habitats qui les constituent : haies, fourrés, bois, prairies permanentes, réseaux de zones humides, bois mort, talus, etc. L'« effet lisière » joué par l'interface entre ces milieux, ou encore le rôle de corridor des haies et chemins creux, participent à la richesse de ces paysages.

Plus généralement, les trames bocagères constituent des facteurs de continuité écologique dont la préservation est recherchée à travers la mise en place des trames verte et bleue. Les paysages bocagers, attractifs pour l'écotourisme, sont également le support de productions agricoles de qualité, souvent associées au maintien de la biodiversité domestique.

Un bocage menacé

Une menace réelle et généralisée sur la biodiversité est reconnue aujourd'hui, particulièrement en milieu agricole où l'on a assisté à une régression importante des linéaires de haies ces dernières décennies. La modernisation agricole accompagnée des remembrements s'est traduite par un arrachage massif de haies. Aujourd'hui, des inventaires locaux, ainsi que les données statistiques de Teruti-Lucas laissent penser que cette dynamique se poursuit au sein de nombreux territoires bocagers.

Néanmoins, il n'existe pas de dispositif national d'évaluation à la fois quantitative et géolocalisée de ce phénomène, adapté aux spécificités du bocage.

La préservation des bocages, paysages de « nature ordinaire » mais de grande qualité écologique, représente un véritable enjeu. Un dispositif d'observation doit permettre d'évaluer et de suivre dans le temps l'ensemble des territoires bocagers afin de proposer des actions à mettre en place et favoriser une prise de conscience de la qualité et de l'importance de ces territoires.

Un dispositif national de suivi des bocages

Dans le cadre de l'orientation des politiques agricoles (agroécologie, agroforesterie) et de la politique de préservation des continuités écologiques, qui devront se traduire localement dans les documents d'urbanisme ou dans les documents relatifs à la gestion de l'eau, il devient nécessaire de disposer d'informations quantitatives et qualitatives sur les bocages et les haies.

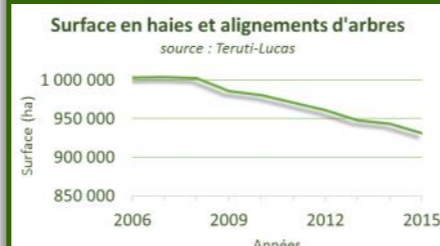
Des initiatives locales d'inventaire et de description des bocages existent déjà. Cependant, collectées sans harmonisation, ces données se révèlent inadaptées à des échelles plus larges. Un cadre national de production de ces données s'avère utile car elles intéressent des acteurs très divers (collectivités territoriales, Parcs Naturels Régionaux, etc.). Elles permettront ainsi de réelles comparaisons entre les territoires, comparaisons nécessaires à l'orientation et à l'évaluation des politiques publiques à l'échelle nationale.

Rôles bénéfiques des bocages

- épuration de l'eau
- écrêtage des crues
- production de ressources naturelles renouvelables
- stockage du carbone
- protection des cultures et des animaux d'élevage
- protection et fertilisation des sols
- atténuation des excès climatiques
- apport d'aménités paysagères et cadre de vie

Les haies en quelques chiffres

En France, tous milieux confondus :



Basse-Normandie, région bocagère
(source : DIREN Basse-Normandie)

Linéaire de haies

1972 : 4 234,6 km

2006 : 2 433,7 km

Densité de haies

1972 : 128,6 mètres linéaires de haies/ha

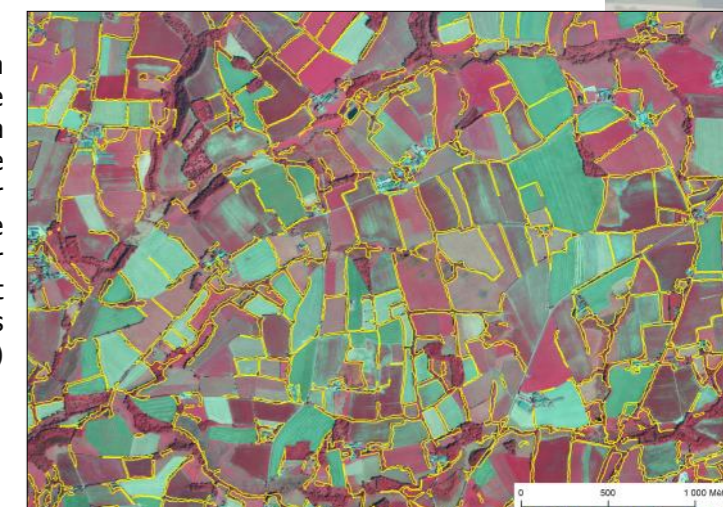
2012 : 68,7 mètres linéaires de haies/ha

UN PROJET EN 3 ÉTAPES

Phase 1 : Une couche de référence nationale sur les trames bocagères

La représentation des linéaires de haies à une échelle fine sera réalisée à partir des maillages de haies issus de la BD TOPO® de l'IGN et du Registre Parcellaire Graphique (RPG, support cartographique des déclarations PAC), sous forme d'une base de données vectorielles homogène, composée d'objets linéaires pour favoriser les utilisations avancées en géomatique appliquée à l'écologie des paysages. Cette couche d'information de référence sera produite département par département pour l'ensemble du territoire métropolitain.

La couche de référence nationale sur les haies sera mise à jour à l'aide de modèles numériques de surface (pour la détection des disparitions de haies) au fur et à mesure de la disponibilité de cette donnée, produite maintenant après chaque prise de vue aérienne par l'IGN. Elle pourra également bénéficier de contributions collaboratives pour sa mise à jour (notamment pour les plantations de haies), l'IGN ayant déjà mis en place des partenariats avec des acteurs locaux de l'agroforesterie (associations, collectivités) qui pourront être étendus et complétés.



Extrait des haies du thème végétation de la BD TOPO® sur la BD ORTHO® infrarouge 2012 du département du Finistère. (Source : IGN)

Phase 2 : La carte des bocages de France

A partir de la couche de référence des linéaires de haies, des indices seront calculés pour exprimer le niveau de fonctionnalité des trames bocagères (densité, connectivité, etc.) pour chaque commune. Des seuils définis par des experts en écologie du paysage pour les différents indices calculés permettront de classer les communes comme étant « bocagères » ou « non bocagères ». Une carte des communes bocagères et donc des territoires bocagers sera ainsi établie.

La mobilisation de bases de données cartographiques sur l'environnement à l'échelle du terroir (sols, pentes, réseau hydrographique, mares, prairies permanentes, boisements, hétérogénéité des cultures, tailles des exploitations agricoles, etc.) permettra de caractériser le type de paysage bocager de chaque territoire répondant aux critères d'existence du bocage. L'exploitation de ces données cartographiques pourra être complétée à dire d'expert pour les autres caractéristiques paysagères des bocages (mode de gestion des haies, etc.).

Phase 3 : Le suivi qualitatif des territoires bocagers en France

A partir de la carte des territoires bocagers réalisée à l'issue de la phase 2, un plan d'échantillonnage sera mis en place sur chaque zone. Des échantillons seront définis et des relevés effectués directement sur le terrain, à partir d'un protocole harmonisé concernant différentes échelles allant du paysage à la placette. Un complément d'observation par photo-interprétation pourra être envisagé.

